



**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 16 novembre 2015

**Me Véronique Dubois**

**Secrétaire**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

800, Place Victoria, 2<sup>ième</sup> étage

Bureau 255

Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-3897-2014 Phase 1  
Demande de modification du calendrier  
Notre référence : 3072-002**

---

Chère consœur,

Nos deux clientes, l'AQCIE et le CIFQ, ont pris connaissance de la lettre que les procureurs d'Hydro-Québec vous ont adressée plus tôt aujourd'hui vous demandant un report du calendrier de traitement du dossier dans l'affaire mentionné en rubrique.

L'AQCIE et le CIFQ sont d'avis que, d'une manière générale, les motifs évoqués par le Transporteur et le Distributeur au soutien de leur demande sont légitimes et que plusieurs intervenants au dossier, dont l'AQCIE et le CIFQ, éprouvent sans doute des contraintes analogues à celles invoquées par Hydro-Québec.

Cependant, l'AQCIE et le CIFQ considèrent que les extensions de délais proposés par Hydro-Québec sont significatives et ils s'inquiètent de leur impact potentiel sur le calendrier proposé à l'annexe de la décision procédurale D-2015-103 (page 14) pour le traitement de l'ensemble des trois phases du dossier. Ainsi, par exemple, si la Régie devait se montrer favorable à la conduite d'une étude de productivité multifactorielle dans le cadre d'une éventuelle phase 2 du dossier, l'AQCIE et le CIFQ s'interrogent sur l'impact potentiel que pourraient comporter les extensions de délai proposés par Hydro-

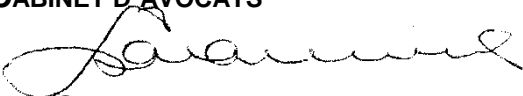


Québec sur la capacité de la Régie de rendre une décision en temps utile sur cette éventuelle phase 2, tout en respectant l'échéancier global proposé à l'annexe de la décision procédurale D-2015-103.

L'AQCIE et le CIFQ ne s'opposent donc pas à la demande d'Hydro-Québec mais prient toutefois la Régie de tenir en compte les commentaires formulés ci-dessus aux fins de ses délibérations sur la demande d'Hydro-Québec.

Meilleures salutations.

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
**CABINET D'AVOCATS**



**GUY SARAULT**

GS/jk

- c.c.
- Intervenants au dossier
  - Hydro-Québec - a/s: Me Éric Fraser & Me Yves Fréchette et Affaires juridiques
  - AQCIE a/s Monsieur Luc Boulanger
  - CIFQ a/s Monsieur Pierre Vézina
  - PEG a/s Dr. Mark Lowry